



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-11/05

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre
en exercice :	29
présents :	20
votants :	27
pour :	27
contre :	0
abstention :	0

le 14 novembre à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2024

PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POTEAU INCENDIE PRIVE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/01-004 du 8 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie du Var et notamment l'annexe 6 ;
Vu la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;

Considérant qu'un poteau incendie privé n° SZE 87 a été installé dans le cadre de la réalisation de 2 permis d'aménager pour 14 lots à bâtir, situé sur la route du Plan d'Aups aux abords du lotissement La Tourre / Marie Claire, délivrés en date du 17/01/2017 et du 24/07/2018 ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie souhaite utiliser ce poteau incendie aux fins de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie du secteur de la route du Plan d'Aups quartier La Tourre et par conséquent pouvoir délivrer des autorisations d'urbanisme dans le secteur concerné ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de mise à disposition du poteau incendie privé n° SZE 87 à titre gracieux entre l'ASL lotissement La Tourre / Marie Claire représentée par Monsieur KEIFLIN, propriétaire de la borne incendie, et la Commune de Saint-Zacharie (ci-jointe) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la présente convention.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.
- De procéder au contrôle périodique conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE